

04 oct 2019 -18:00

Appartient à [Conseil des ministres du 4 octobre 2019](#)

Deuxième partie du programme 2019 des prêts d'Etat à Etat

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Alexander De Croo et du ministre chargé du Commerce extérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la deuxième partie du programme 2019 des prêts d'Etat à Etat.

Il s'agit de deux prêts d'État déliés d'un montant maximal de huit millions d'euros chacun :

- au Niger, pour le financement d'un programme d'urgence visant à augmenter le seuil de Goudel sur la rivière Niger afin d'accroître la capacité des réserves d'eau
- au Mali, pour un projet d'approvisionnement en eau potable de Sénou, un quartier en périphérie de Bamako

Le Conseil des ministres a également décidé de prolonger de trois ans la durée de validité des prêts d'État suivants afin que les dernières factures puissent être payées et que les projets puissent être finalisés :

- le prêt du 21 août 2013 d'un montant de 9.512.000 euros accordé au Kenya pour le financement d'un projet d'électrification rurale à Sondu-Homabay-Kissi, arrivé à échéance le 11 mars 2019
- le prêt du 24 août 2011 d'un montant de quatre millions d'euros accordé au Sénégal pour le financement d'un projet de livraison et d'installation de matériel pour la surveillance de la côte méridionale du Sénégal, arrivé à échéance le 19 août 2019

Le Conseil des ministres a ensuite pris note du programme des prêts d'État des années précédentes et des conditions liées au programme des prêts d'État pour l'année 2019.

Les prêts d'Etat à Etat sont attribués par la Belgique aux pays en développement en vue du financement concessionnel des exportations de biens d'équipement belges et de services y étant relatifs. Ils visent un double objectif : d'une part, contribuer au développement dans les pays défavorisés et d'autre part, soutenir l'économie belge par la promotion de nos exportations.

En raison de leur élément don très élevé, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération belge au développement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et
ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be